



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS  
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610  
Téléphone : 02-32-48-73-00  
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
ORDINAIRE DU VENDREDI 7 NOVEMBRE 2014**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire,  
Madame Dominique DAVID,  
Monsieur Bernard HURAY,  
Monsieur Xavier CHIVOT,  
Madame Pascale GERARD, Adjoints,  
Messieurs Pierre CHIAPELLO, Didier HOUSSAYE,  
Monsieur Frédéric VIEUX, Délégués,  
Madame Valérie DELABRIERE,  
Madame Marie-Thérèse LANGLET,  
Monsieur Patrice ADAM,  
Mesdames Nadia ABDELAZIZ, Pascale BIVILLE,  
Mesdames Aurélie BIERRE,  
Monsieur Alain DULONDEL,  
Madame Monique MASSELIN,  
Monsieur Guy DUPUIS,  
Madame Monique LEGROUT,  
Monsieur Alain ROBERT,  
Madame Muriel BEZIEL, Conseillers Municipaux.

Absents :

Monsieur D. KUHN qui avait donné procuration à Monsieur X. CHIVOT.  
Madame J. PALIER-LEBRETON qui avait donné procuration à  
Madame N. ABDELAZIZ  
Monsieur J. AMELOT qui avait donné procuration à Madame M. LEGROUT.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 24 Octobre 2014.

Nombre de Conseillers : 23  
En exercice : 23  
Votants : 23

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des dates des prochaines réunions, soit :

le Jeudi 18 Décembre 2014 à 18h30  
le Mercredi 11 Février 2015 à 20h30

**I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 Septembre 2014 :**

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 Septembre 2014 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.

**II) Règlement et tarifs du cimetière :**

Considérant qu'aucun tarif n'avait été arrêté pour le nouveau cimetière, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a été établi un règlement général de l'ancien et du nouveau cimetière ; un règlement pour les caveaux urnes, le columbarium et le Jardin du Souvenir avec indication des tarifs.

Il donne connaissance au Conseil Municipal de ces projets de règlement. Il rappelle que pour le nouveau cimetière, il ne peut y être fait des réservations pour l'avenir contrairement à l'ancien cimetière.

Il présente les tarifs comme suit :

Caveaux urnes 30 ans ⇒ 250 €

Columbarium ⇒ jusqu'à 2 urnes : 450 € pour une durée de 30 ans

Concessions ⇒ 30 ans, pleine terre : 65 €, droit de superposition 3<sup>ème</sup> corps : 13 €  
50 ans, caveau : 290 €, droit de superposition 3<sup>ème</sup> corps : 60 €

Les portillons sont ouverts, sinon pour le grand portail, la clé est à demander à la Mairie.

Monsieur ROBERT demande que les règlements dont il vient de prendre connaissance et sur lesquels on lui demande de se prononcer puissent être diffusés quelques jours avant la réunion du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire prend note de cette remarque.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord aux projets de règlements des deux cimetières, des caveaux urnes, du columbarium et du Jardin du Souvenir tels qu'ils ont été exposés avec leurs tarifs pour une application au 10 Novembre 2014.**

**III) Décisions modificatives au budget pour les frais de personnel :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de virer du chapitre 022 « Dépenses imprévues » au chapitre 012 « Charges de personnel » la somme de 12.000 €.

Il fait part qu'en Avril 2014, il a été procédé à une revalorisation des salaires avec effet au 1<sup>er</sup> Février 2014 du fait d'un texte de loi méconnu lors du vote du Budget Primitif qui a engendré une nouvelle dépense chiffrée à 15.212 €.

Puis, il indique :

- que les augmentations des durées hebdomadaires de deux agents, notamment du fait des rythmes scolaires, ont une incidence sur les charges de personnel de 7.012,18 €,
- que le remplacement de trois agents en formation sur l'année s'élève à la somme de 11.494,32 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le ratio de la commune des charges de personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement, est inférieur au même ratio des communes de mêmes strates démographiques que Romilly sur Andelle.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour virer du chapitre 022 au chapitre 012 la somme de 12.000 €.**

#### **IV) Délégation au Maire :**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Monsieur le Maire indique que la délibération portant sur ses délégations est prise en général en début de mandat comme cela s'est effectué en 2008.

Il donne lecture au Conseil Municipal des propositions de délégations de pouvoir comme suit :

#### **Finances :**

- Procéder dans les limites fixées par le Conseil Municipal à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- Créer et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Adopter les admissions en non-valeur de titres dans la limite des crédits votés aux documents budgétaires et remises gracieuses.
- Procéder, si nécessaire, à une renégociation d'emprunts, à des remboursements anticipés des emprunts souscrits, avec ou sans indemnité compensatrice, et contracter tout contrat de prêt de substitution.
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100.000 € pour une durée de 12 mois.
- Solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires et institutions et signer tous les actes juridiques relatifs aux subventions ou autres concours financiers attribués à la Commune de Romilly sur Andelle par ses différents partenaires.

#### **Commande publique :**

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés des travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.

### **Patrimoine – urbanisme :**

- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire, directement ou par substitution, ou délégataire.
- Conclure ou réviser les contrats de louage de choses.
- Donner, en application de l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

### **Action en justice :**

- Intenter au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, quel que soit le degré de juridiction et devant toutes les juridictions de l'ordre judiciaire et administratif ainsi que devant toutes les commissions administratives. Cette compétence s'étend également au dépôt de plaintes avec ou sans constitution de partie civile au nom de la commune.
- Régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Régler les conséquences dommageables des sinistres impliquant la commune dans la limite de 7.500 €.

### **Gestion Ressources humaines :**

- Fixer le régime indemnitaire et des divers avantages aux fonctionnaires, agents, collaborateurs.

### **Divers :**

- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €.
- Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux dans la limite de 10.000 € par sinistre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, délègue à Monsieur le Maire les pouvoirs précités.**

Monsieur le Maire fait part qu'il informera comme à son habitude le Conseil Municipal des décisions urgentes qu'il serait éventuellement amené à prendre dans le cadre de ces délégations.

### **V) Tarifs restaurant scolaire :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs du restaurant scolaire au 1<sup>er</sup> Janvier 2015 comme suit :

	Propositions	
	Tarifs 2014	Tarifs 2015 1.7 %
Enfants scolarisés de Romilly sur Andelle	2,85	2.90
Enfants scolarisés de Romilly sur Andelle mangeant exceptionnellement	3,05	3.10
Enfants extérieurs scolarisés à Romilly sur Andelle	3.85	3.90
Enfants extérieurs scolarisés à Romilly sur Andelle mangeant exceptionnellement	4,05	4.10
Enfants de Romilly sur Andelle qui apportent leurs repas pour raison de santé	0,70	0.70
Enfants hors commune qui apportent leurs repas pour raison de santé	0,90	0.90
Enseignants et agents communaux en fonction à Romilly sur Andelle	4,05	4.10
Repas exceptionnels adultes pris avec autorisation de Monsieur le Maire	6,20	6.30

Il rappelle qu'un repas coûte 7,00 € par enfant à la commune en comptant tous les frais de fonctionnement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord à la proposition des tarifs du restaurant scolaire au 1<sup>er</sup> Janvier 2015 tel que présentée.**

Monsieur CHIAPELLO fait part de la charge administrative importante tous les matins liés aux inscriptions et désinscriptions au restaurant scolaire. Une solution devra être trouvée.

#### **VI) Ouverture d'un budget « eau » :**

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal de la nécessité d'ouvrir un budget « eau » afin d'imputer les recettes et les dépenses afférentes à la vente de l'eau et les travaux de réparation des canalisations d'eau sur un même document, plutôt que ces écritures soient noyées dans le budget général de la commune.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'estimation de la consommation d'eau des habitants et entreprises de la commune est d'environ 100.000 m<sup>3</sup>. La commune devrait recevoir des établissements VEOLIA près de 70 centimes par m<sup>3</sup> et reverser près de 40 centimes par m<sup>3</sup> à la CASE.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour ouvrir au 1<sup>er</sup> Janvier 2015 un budget « eau » dans lequel seront reprises, entre autres, les sommes perçues de l'ex-Syndicat des Eaux.**

#### **VII) Communications et informations diverses :**

##### **a) Remerciements :**

Monsieur Johann PREVOST et sa famille, ainsi que Madame DUTEURTRE, sa compagne, remercient la municipalité pour ses marques de sympathie lors du décès de Monsieur Michel PREVOST.

**b) Bibliothèque-médiathèque :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de démolition de l'ancienne école ménagère dont l'emplacement servira au projet de la bibliothèque-médiathèque ont démarré le Mercredi 29 Septembre.

A ce jour, il ne reste qu'un amoncellement de gravats de cette école ménagère.

Un accord a été donné par la Préfecture de Région via la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à la demande de subvention du mobilier et matériel informatique de la future bibliothèque-médiathèque.

Le Conseil Général de l'Eure, qui a aussi été sollicité pour aider au financement de ce mobilier et matériel informatique, devrait se prononcer lors de la prochaine session.

Les dates du 13 ou du 20 Décembre 2014 à 11 heures ont été proposées à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président du Conseil Général. L'une de ces deux dates sera retenue pour la pose de la première pierre.

La durée des travaux pour la construction de la bibliothèque-médiathèque sera d'environ 10 mois.

**c) Transit des poids lourds sur la RD 321 :**

Un courrier avec délibération portant sur l'interdiction de transit des poids lourds sur la RD 321 a été adressé à Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Général ainsi qu'aux communes voisines de Romilly sur Andelle.

**d) Délestage de la RD 321 par la RD 19 :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Cour Administrative d'Appel de Douai a demandé que la commune soit représentée par un avocat pour défendre sa position sur le délestage de la RD 321 par la RD 19.

Un avocat avait été proposé à la commune par les établissements Juridica, mais celui-ci, pour des raisons de déontologie par rapport à ce dossier, n'a pas souhaité y donner suite et il a été choisi un autre avocat.

Le mémoire en défense a été transmis au Tribunal d'Appel de Douai.

**e) Cœur de Bourg à Condorcet :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'étude d'un projet « Cœur de Bourg » au niveau de l'ancienne école « Condorcet » qui permettrait de regrouper à l'avant de cet emplacement quelques commerçants locaux et à l'arrière des « services ».

La sortie s'effectuerait par la Sente des Jardins du Levant et le nombre d'emplacements de parking est estimé entre 25 et 30 places.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'arrêter le choix d'un architecte pour une étude plus approfondie.

Monsieur ROBERT demande quel est le nombre de commerçants intéressés.

Monsieur le Maire fait part qu'il y en a quelques-uns mais compte-tenu de l'avancement du projet, il ne peut les citer.

Monsieur ROBERT marque son étonnement sur le fait qu'il a été interpellé par certains commerçants à ce sujet et que le Conseil Municipal n'en soit pas informé au préalable. Il souhaite que les habitants soient consultés pour l'élaboration de ce projet.

Monsieur le Maire fait part qu'il a reçu à ce jour personnellement des commerçants locaux et qu'un groupe de travail est constitué pour ce projet.

Il rappelle qu'on en n'est qu'au stade d'idées. Une fiche action a été transmise à ce sujet, en Mars, au Pays du Vexin Normand.

Il indique, que lorsque le choix de l'architecte sera arrêté, celui-ci présentera différentes options qui seront soumises au Conseil Municipal.

**f) La Marelle :**

La MJC A.L.E.R. envisage la mise en place d'une structure ludique à la Marelle, en remplacement de deux jeux anciens qui ne répondent plus aux normes de sécurité.

Une pré-demande d'aide financière a été adressée à la Caisse d'Allocations Familiales pour ce projet chiffré à 8.744,40 € HT soit 10.493,28 € TTC pour une subvention de 30 % du montant HT. Le jeu s'élève à près de 3.500 € HT et le solde consiste en frais d'installation et en revêtements polygomme.

Monsieur le Maire fait part que ce projet sera étudié par la Commission Travaux lors de la préparation du Budget Primitif 2015.

**g) Aménagement sécurité du parking du collège :**

Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal qu'un problème de sécurité a été soulevé lors du ramassage de 290 élèves du collège, transportés par 5 cars le Mercredi midi. Les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> cars ne disposant pas d'emplacements immédiats sur le parking du collège bloquent involontairement aux automobilistes l'accès au parking du complexe Louis ARAGON ce qui engendre un bouchon sur la RD 321.

Des solutions existent, tels l'agrandissement du parking, la réfection du trottoir.

Les travaux à réaliser sont importants et la priorité porte sur la sécurité des élèves. Le montant de ce projet s'élève à près de 24.000 € TTC.

Monsieur DULONDEL s'interroge sur la participation financière des autres communes dans la réalisation de ce projet. On lui fait part que le terrain appartient à la commune de Romilly sur Andelle.

Un courrier du Syndicat de Transports Scolaires STELA relatant la dangerosité de l'aire de stationnement du collège a été adressé à la commune de Romilly sur Andelle et au Conseil Général.

Madame DAVID demande pourquoi les deux cars ne stationneraient pas sur le parking du complexe Louis ARAGON.

Il lui est indiqué que pour des raisons de sécurité des élèves, cette solution ne peut être envisagée.

Monsieur CHIAPELLO fait part au Conseil Municipal que lors du Conseil d'Administration du collège, Monsieur Jacques POLETTI, Conseiller Général, s'est engagé pour une participation du Conseil Général à hauteur de 40 % du montant HT des travaux.

Une demande de subvention pour aider au financement de ces travaux sera adressée au Conseil Général.

#### **h) Atelier des Territoires :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a participé avec Monsieur Didier HOUSSAYE à une réunion organisée par la Sous-Préfecture sur l'Atelier des Territoires qui porte sur un aménagement à court terme sur la reconversion de friches.

Pour la Haute-Normandie, deux secteurs ont été retenus : la Vallée de la Bresle et la Vallée de l'Andelle.

Pour la Vallée de l'Andelle, sont concernées les communes de Romilly-sur-Andelle, Pont-Saint-Pierre, Douville-sur-Andelle, Radepont, Fleury-sur-Andelle, Charleval, Perriers-sur-Andelle, Perruel, Les Hogues, Vascoeuil, Croisy, La Haye, Elbeuf-sur-Andelle, Morville-sur-Andelle, Le Héron, Nollevall, La Hallotière, Le Mesnil-Lieubray, Sigy en Bray, Argueil, soit 12 de l'Eure et 8 de Seine-Maritime. Ces communes font partie de trois Communautés de Communes : C.D.C.A., Lyons, Monts et Andelle.

Monsieur HOUSSAYE indique qu'il est procédé dans un premier temps au recensement des friches et de leur potentiel, puis d'avoir une réflexion à grande échelle, sur un aménagement à court terme afin de revaloriser et revivifier ces friches.

L'Etat investira sur ces deux secteurs la somme de 100.000 € pour les frais d'étude et de conseil. Il managera l'organisation des rencontres.

#### **i) Instruction du Droit des Sols :**

Au 1<sup>er</sup> Juillet 2015, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer cessera d'instruire les permis de construire et autres droits des sols.

Face à ce désengagement de l'Etat, il a été envisagé au niveau de la Communauté de Communes de l'Andelle (C.D.C.A.) de se regrouper avec cinq autres Communautés de Communes pour créer un pôle et minimiser le coût de fonctionnement.

#### **j) Règlement des temps d'activités périscolaires :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du règlement intérieur des temps d'activités périscolaires (TAP) établi par la MJC A.L.E.R.

Monsieur CHIAPELLO fait part que les TAP se déroulent bien et qu'on peut être satisfait de ce qui s'y passe.

Il indique qu'un comité d'évaluation a été mis en place et demande si Madame DAVID souhaite en faire partie.

#### **k) TERRALYS – plateforme de compostage à Cuverville :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier d'installation classée portant sur la plateforme de compostage à Cuverville et l'épandage des lixiviats (produits carnés) et compost sur 29 communes du département dont Romilly sur Andelle.

Il invite les conseillers qui souhaitent être informés sur ce dossier de le demander au secrétariat de la Mairie.

**l) Rapport d'activités C.D.C.A. 2013 :**

Le rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes de l'Andelle est mis à disposition au secrétariat de la Mairie.

**m) Diagnostic Jeunesse :**

Monsieur le Maire fait part que le diagnostic jeunesse arrêté pour trois ans au niveau de la C.D.C.A. arrivera à terme prochainement et qu'il convient de le renouveler.

**n) Ecole de Musique :**

Monsieur le Maire propose de rendre hommage à Monsieur Jacques LANGLOIS, décédé, qui était une personnalité marquante de la commune de Romilly sur Andelle. Il a été à l'origine de la création de l'Ecole de Musique et fondateur de l'Orchestre d'Harmonie de Romilly sur Andelle, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer l'Ecole de Musique Intercommunale « Jacques LANGLOIS ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour dénommer l'Ecole de Musique Intercommunale « Jacques LANGLOIS ».**

Un courrier sera adressé au Président du Syndicat de l'Ecole de Musique afin que ce projet de dénomination soit mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

**o) Cérémonie de citoyenneté :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'une cérémonie de citoyenneté en 2015.

**p) Déchetterie :**

Suite au courrier adressé au SY.G.O.M. par la commune de Romilly sur Andelle, relatant les interrogations du Conseil Municipal (réunion du 23 Septembre) sur la mise en place des vignettes d'accès à la déchetterie, Monsieur le Maire donne connaissance de la réponse.

**q) Collège de la Côte des Deux Amants :**

Suite à la demande de la commune, le Conseil Général a été très réactif sur le rafraîchissement des façades du bâtiment d'origine du collège de la Côte des Deux Amants. Un remerciement sera adressé à Monsieur le Président du Conseil Général.

Monsieur le Maire a apprécié cette prise en compte très rapide du Conseil Général.

**r) Pays du Vexin Normand :**

Un nouveau parcours pédestre de 11 kilomètres a été ouvert par le Pays du Vexin Normand, dénommé « Sentier de la Vallée ».

Des plaquettes sur ce chemin de randonnée sont mises à disposition à l'accueil de la Mairie.

**s) Fleurissement de la commune :**

Par courrier en date du 13 Octobre 2014, le jury régional du fleurissement a confirmé pour 2014 la « fleur » qu'il avait attribuée à la commune en 2013.

**t) Fonds Départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation :**

La Commission Permanente du Conseil Général de l'Eure a attribué une dotation de 36.615 € à la commune de Romilly sur Andelle au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

**u) Révision des listes électorales – délégué de l'administration :**

Monsieur Cédric PILLARD a été désigné délégué titulaire de l'administration pour la révision des listes électorales et Madame Nadia ABDELAZIZ, suppléante.

**v) Vélo route et voie verte Lyons-Andelle :**

Une fiche action portant sur la création de vélo route – voie verte Lyons-Andelle a été déposée par les Communautés de Communes de l'Andelle et de Lyons. Ce projet vise à réaliser un itinéraire mixte (vélo route et voie verte) entre Lyons la Forêt et Romilly sur Andelle lequel s'inscrit dans l'axe Forges les Eaux – Poses et plus largement Paris – Londres.

**w) Elections cantonales :**

Les prochaines élections cantonales se tiendront les 22 et 29 Mars 2015.

Romilly-sur-Andelle étant bureau centralisateur, les résultats de toutes les 36 communes du Canton seront apportés à Romilly.

**x) Associations communales :**

Le 24 Septembre 2014 s'est déroulée en Mairie une réunion avec l'ensemble des associations de la commune pour faire un point sur le fonctionnement, le prêt des salles et du matériel, les systèmes d'alarme, les banderoles.

Il a été envisagé, lors de cette réunion, l'organisation d'une deuxième Soirée du Bénévolat.

29 associations locales ont été conviées à cette réunion.

**y) Travaux :**

**1) Voirie :**

Monsieur HURAY fait part au Conseil Municipal :

- des travaux de voirie réalisés « Chemin du Calvaire » et « Sente des Jardins du Levant » à partir du Hameau du Levant,
- de l'installation de feux tricolores Avenue de la Gare au niveau de l'entreprise Centaure,

- de l'installation de deux miroirs au carrefour de la rue de la Planquette et du Moulin Cabot et rue Saint-Georges près de la boulangerie.
- de la consolidation de la berge communale rue Blingue.

## **2) Divers :**

Les services techniques municipaux ont réhabilité l'entrée du stade « Maurice FLEURIEL », ont arraché la haie Sente Langlois le long du stade de la Choule.

Il a été installé dans le complexe socio-culturel Louis ARAGON un portique pour l'installation de projecteurs.

Un petit tracteur aux quatre roues motrices a été acquis pour les services techniques municipaux.

Des containers ont été installés à certains endroits où le SY.G.O.M. ne peut passer avec ses véhicules.

## **z) Evénements communaux :**

- Les trois sénateurs de l'Eure élus le 28 Septembre 2014 sont :
  - Monsieur Hervé MAUREY,
  - Monsieur Ladislas PONIATOWSKI,
  - Madame Nicole DURANTON.
- Une simulation de confinement des élèves des écoles maternelle et élémentaire, dans le cadre du Plan de Prévention de Mise en Sécurité (P.P.M.S.) s'est bien déroulée le Lundi 13 Octobre. La même opération s'est faite au collège.
- Le vernissage de l'exposition sur le 70<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement se déroulera le Samedi 8 Novembre au complexe Louis ARAGON à 11 heures. L'exposition sera ouverte jusqu'au Mardi 12 Novembre et accueillera trois classes de l'école Louise MICHEL.
- Le Jeudi 13 Novembre à 10 heures, seront inaugurés l'extension du collège et la création du plateau sportif.
- Les nouveaux habitants de la commune seront accueillis en Mairie le Vendredi 28 Novembre à 18 heures.
- Le Samedi 13 Décembre, des jeunes de la commune distribueront aux personnes de plus de 65 ans, les colis de Noël, soit près de 171 colis pour les couples et 247 colis pour les personnes seules. Les membres du C.C.A.S. apporteront une fleur et des chocolats aux Romilloises – Romillois de plus de 65 ans, hospitalisés ou en maison de retraite.
- Le Dimanche 14 Décembre se déroulera au complexe Louis ARAGON, le Noël de la commune où sont conviés à 15 heures, parents et enfants de la commune, pour assister au spectacle de magie.

- Le Mercredi 17 Décembre, le traditionnel repas entre les élus et les employés communaux, se déroulera au C.A.R.R.E.
- Le Mercredi 17 Décembre, Mesdames BIERRE, GERARD, MASSELIN et Messieurs CHIAPELLO, ADAM, DULONDEL, distribueront avec le Père Noël des friandises aux enfants des écoles maternelle et élémentaire.

Monsieur CHIVOT donne connaissance au Conseil Municipal des dates des manifestations locales comme suit :

⇒ Samedi 8 Novembre, salle Aragon, vernissage exposition du 70<sup>ème</sup> Anniversaire de la libération de Romilly à 11 heures, avec l'association du Cercle Philatélique de Pont Saint Pierre et l'association du Souvenir Français des Andelys.

⇒ Mardi 11 Novembre, manifestation au Monument aux Morts de Romilly sur Andelle avec la participation de l'association Défense du Souvenir Français, UNC de Romilly et l'Orchestre d'Harmonie.

⇒ Samedi 15 et Dimanche 16 Novembre, Week-end Chant'en scène avec l'association Vagabondages, salle Aragon.

⇒ Samedi 15 et Dimanche 16 Novembre, exposition photos avec l'association Détente et Découverte, salle du C.A.R.R.E.

⇒ Vendredi 21 Novembre, Loto salle Aragon avec l'association La Passerelle.

⇒ Dimanche 23 Novembre, Foire aux jouets salle Aragon avec l'association La Passerelle,

⇒ Dimanche 23 Novembre, 7<sup>ème</sup> course de la Boussole des Coteaux, salle du C.A.R.R.E. avec l'association Authentik Aventure.

⇒ Dimanche 30 Novembre, Marché de Noël avec le Comité des Fêtes, salle Aragon.

⇒ Vendredi 5 Décembre à 18 heures, commémoration au Monument aux Morts « Algérie, Maroc, Tunisie ».

⇒ Samedi 6 Décembre, repas Téléthon salle Aragon, sur réservation.

⇒ Dimanche 7 Décembre, braderie créative espace Condorcet au profit du Téléthon.

⇒ Dimanche 14 Décembre, 10<sup>ème</sup> Corrida avec les Mille-Pattes, salle du C.A.R.R.E.

⇒ Dimanche 14 Décembre, Noël de la commune, salle Aragon, à 15 heures, spectacle de magie avec la surprise du Père Noël.

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal que l'Ecole de Musique organisera le 6 Décembre un concert Intermezzo, les 17 et 18 Décembre, le concert de Noël au complexe Louis ARAGON.

Madame DAVID fait part au Conseil Municipal :

- que le 27 Novembre prochain sera projeté à 18 heures au C.A.R.R.E. le film documentaire « Signer la vie » portant sur les situations de vie.
- que la dédicace à la bibliothèque de Monsieur BUSSI, pour son livre « N'oublier jamais » le Mercredi 5 Novembre, a rencontré un vif succès.
- que Monsieur De DECKER dédicacera son livre « Le Prince des imposteurs » le Samedi 13 Décembre à la bibliothèque.

Monsieur ADAM adresse ses remerciements à la municipalité et aux services techniques municipaux pour les travaux réalisés à la Marelle au niveau des menuiseries et l'arrachage d'une haie.

Monsieur HOUSSAYE fait part que le fonctionnement du journal lumineux est apprécié, une signalétique sera posée pour indiquer la Marelle, qu'il y a une concertation pour retravailler la façade d'accueil de la Mairie.

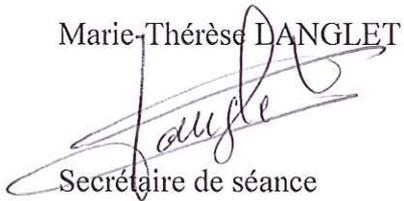
Il donne connaissance au Conseil Municipal que le « bon à tirer » a été signé pour l'établissement du nouveau plan communal et que le prochain bulletin municipal n ° 72 devrait être livré fin Novembre, début Décembre.

Monsieur ROBERT fait part à Monsieur le Maire que plusieurs personnes âgées l'ont interpellé par rapport aux difficultés qu'elles rencontrent pour la collecte des déchets verts.

Monsieur le Maire invite les conseillers, s'ils ont des questions ou propositions qui entraînent une dépense, d'en référer à l'adjoint ou délégué en charge de la question afin qu'elle puisse être étudiée en commission.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 23h05.

Marie-Thérèse LANGLET



Secrétaire de séance



Jean-Luc ROMET



Maire